

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT
N°2026_10

portant modification des limites de l'agglomération
sur la commune de Montceaux

Le Maire de MONTCEAUX,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée ;

Vu l'arrêté n°2021/53 en date du 30 décembre 2021 ;

En considérant les aménagements récents et l'extensions de l'urbanisme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sur les routes départementales, les limites de l'agglomération de Montceaux sont définies comme suit :

Route départemental N° 17	du Pr 43+720 au PR 44+670
Route départemental N° 17b	du Pr 0+000 au PR 0+270
Route départemental N° 88	du Pr 18+252 au PR 19+235 (Le Grand Rivolet)
Route départemental N° 17b	du Pr 1+064 au PR 1+192 (Le Grand Rivolet)
Route départemental N° 17b	du Pr 1+420 au PR 2+430 (Les Rivaux)

ARTICLE 2 : Les arrêtés municipaux précédents fixant ses mêmes limites d'agglomération sont abrogés

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Montceaux.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Mme la Secrétaire Générale de la commune de Montceaux, M. le Président du Conseil Général de l'Ain, le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Ain, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MONTCEAUX, le 30/01/2026

Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Claude Deschizeaux', written over the official seal of the Mayor of Montceaux. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE MONTCEAUX' at the top and '(Ain)' at the bottom. The central part of the seal features a coat of arms with a figure holding a staff and a sunburst above its head. The signature is written in a cursive style, with a long horizontal stroke extending to the left and a vertical stroke on the right.